


VOUS INTERVENEZ RÉGULIÈREMENT OU AU QUOTIDIEN

auprès d'un proche en perte d'autonomie
ou en situation de handicap.




**« Ma mère est dépressive.
Je l'aide à prendre ses
médicaments tous les jours.
Je fais toutes les démarches
administratives pour elle.
C'est ma mère, c'est normal
je ne suis pas aidant »**

Vous êtes aussi un aidant !

Une maladie, un handicap ou une perte d'autonomie qui nécessite une aide régulière et fréquente dépasse l'entraide familiale normale.


Il peut s'agir de vos parents, de votre enfant, de votre conjoint ou encore d'un membre de votre entourage. Votre implication peut entraîner de la fatigue, du stress, peut avoir des répercussions sur votre santé, votre activité professionnelle ou encore votre vie sociale et familiale.



**« J'ai un enfant
en situation de handicap.
Je suis sa mère,
je ne suis pas aidante »**

Vous êtes aussi un aidant !

le handicap d'un enfant accroît les besoins d'accompagnement et dépasse votre rôle de parent.



**« Depuis son AVC,
j'aide mon mari
tous les jours à s'habiller
et manger, c'est normal, je suis
sa femme je ne suis pas aidante »**

Vous êtes aussi un aidant !

la perte d'autonomie d'un conjoint liée à l'âge ou à une maladie entraîne une charge importante qui dépasse le simple rôle de conjoint.

Le Département du Tarn
vous accompagne

TARN
MON DÉPARTEMENT

Vous êtes aussi un aidant !

Pourquoi être identifié en tant qu'aidant ?




« Afin de vous soutenir, le Département a développé depuis plusieurs années une politique de soutien aux proches aidants. Pour répondre au mieux à vos besoins, faites-vous connaître et venez à la Maison Départementale de l'Autonomie »

Christophe RAMOND
Président du Conseil départemental du Tarn

Votre soutien est essentiel à votre proche. Il contribue à sa qualité de vie et à son autonomie dans tous les aspects de sa vie.

C'est pourquoi vous pouvez remplir une fiche de repérage.

Comment faire ?

- **en utilisant** le QR code 
- **ou en renseignant** le feuillet F du dossier MDPH à l'occasion d'une demande pour votre proche
- **ou en vous rendant** sur le site mda.tarn.fr
- **ou en nous contactant** au 05 81 27 70 07 par mail : contact.mda@tarn.fr

À quoi cela servira ?

- Cela permettra à la MDA de **vous identifier** en tant qu'aidant,
- De mieux **connaître vos besoins**,
- De **vous informer** sur les droits existants,
- De vous **communiquer** les actions adaptées et proches de chez vous.

Les données que vous indiquerez sur ce document sont à l'usage strict de la MDA et ne sont jamais communiquées.

TARN
MAISON DE
L'AUTONOMIE

DÉPARTEMENT DU TARN
Maison Départementale
de l'Autonomie
10 rue des Trois Tarn
81000 ALBI

